

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13106 **Septèmes-les-Vallons**

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/1026	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 47 : Oppidum des Mayans	MI 47 : Oppidum des Mayans situé sur les parcelles 69 et 71 figurant au cadastre section AV d'une contenance de 3ha 78a 09ca et 1ha 69a 20ca.MH du 20 Octobre 1998.		20/10/1998

I3 **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.**

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/496	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 250 Bouc-Bel-Air - Marseille	Canalisation Ø 250 Bouc Bel Air - Marseille.		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I3/15/498 GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée Canalisation Ø 125 Zoccola - La Malle Canalisation Ø 125 Zoccola - la Malle.

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/590	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons		
I4/3/1233	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes		

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1236	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV La-Palun - Septèmes n° 1	Ligne 225 KV La-Palun - Septèmes n° 1
I4/3/1237	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV La-Palun - Septèmes n° 2	Ligne 225 KV La-Palun - Septèmes n° 2
I4/3/1248	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV La-Palun - Septèmes 1	Ligne 63 KV La-Palun - Septèmes 1
I4/3/1252	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 3	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 3

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4/3/1254	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor
I4/3/1255	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 1	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 1
I4/3/1391	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Septèmes - Vitrolles	Ligne 63 KV Septèmes - Vitrolles
I4/3/1472	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1533	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque
I4/3/1625	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV La-Gavotte - Septèmes n° 2	Ligne 63 KV La-Gavotte - Septèmes n° 2
I4/3/1632	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Arenc - Septèmes 1 shunt est	Shunt aérien est de Arenc - Septèmes 1 entre les Eygalades et Septèmes
I4/3/1634	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/2132	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 kV Arenc - Septemes 1 shunt ouest	Shunt ouest aérien de Arenc Septemes 1 entre les Eygalades et Septemes
I4/3/2637	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 kV Pas des Lanciers, Septemes	Ligne 63 kV Pas des Lanciers, Septemes

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1027	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Septèmes-les-Vallons	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**
article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1635	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR Inondations de Septèmes-les-Vallons	PPR Inondations vallons péri-urbains	Arrêté préfectoral du 30 octobre 2000	30/10/2000
PM1/14/2736	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles	PPR retrait-gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 14 avril 2014	14/04/2014

PT1 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.**

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/5/1626	France-Télécom	Centre radioélectrique des Pennes-Mirabeau La Tête d'Auguste	Centre La Tête d'Auguste. N°13022003.	Décret du 04/01/1974	04/01/1974

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1/64/1636	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Marseille - Grande-Étoile n° 013013001, perturbations	Centre radioélectrique de Marseille Grande Etoile - Simiane Collongue Grande Etoile. N°013 013 001, perturbations électromagnétiques	décret du 28/06/1961	28/06/1961
--------------------	-------------------------	---	--	-------------------------	------------

PT2 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.**

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/5/1270	France-Télécom	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Décret du 4 janvier 1974	04/01/1974
PT2/5/1526	France-Télécom	Centre radioélectrique de Marseille - Grande-Étoile	Centre radioélectrique de Marseille - Grande Etoile n° 013 022 0001	Arrêté du 18/01/1989	18/01/1989
PT2/5/1628	France-Télécom	Centre radioélectrique des Pennes-Mirabeau La Tête d'Auguste	Centre Tête d'Auguste n° 013. 022.0003.	Décret du 27/01/1975 modifié par décret du 18/02/1982	18/02/1982

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

PT2/64/1956	Télédiffusion de France	Centre de Marseille Simiane Grande Etoile	Centre de Marseille Simiane Grande Etoile N° 013 013 0001	Décret du 10 aout 1973	10/08/1973
PT2/1/2738	Marine Nationale - 3 ème Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Décret obstacles du 09 septembre 2013	09/09/2013

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/759	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Grenoble - Marseille	Ligne Grenoble - Marseille		

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989